



Commune de Vich

## Autorisation de fouille sur le domaine public

### A) Maître de l'ouvrage

Maître de l'ouvrage	Nom	_____
	Adresse	_____
Direction du projet	Nom	_____
	Tél.	_____
Direction des travaux	Nom	_____
	Tél.	_____

### B) Informations sur les travaux

Propriétaire foncier / N° parcelle \_\_\_\_\_

Lieu et description des travaux \_\_\_\_\_

Entrepreneur

Nom	_____
Adresse	_____

Début des travaux \_\_\_\_\_ Durée des travaux \_\_\_\_\_

Interruption du trafic : Véhicules oui / non Piétons oui / non

Remarques \_\_\_\_\_

Annexes (plans) \_\_\_\_\_ Maître de l'ouvrage (signature) \_\_\_\_\_

### C) Autorisation

L'autorisation d'exécution des travaux est accordée aux conditions suivantes :

1. Les services techniques responsables des conduites souterraines doivent être avertis par vos soins, en particulier :

Service électrique	SEIC	Equip. signalisation	Voyer des routes
Service des eaux	Sutter & Fils	Service du gaz	SIL
Eaux usées	Municipalité	Téléphone	Swisscom

2. Avant l'exécution des travaux de revêtement, les surfaces à remettre en état doivent être délimitées avec le propriétaire foncier.
3. Lors de la remise en état définitive, le revêtement doit être constitué comme indiqué ci-après

		Epaisseur en cm
Remblayage	Grave tout-venant	0-80 non gélif sur la totalité
Couche de support	_____	
Couche de liaison	_____	
Couche d'usure	_____	

Remarques/annexes du propriétaire foncier : \_\_\_\_\_

Lieu et date \_\_\_\_\_

Pour le propriétaire foncier \_\_\_\_\_